

COMMUNE DE DAMERY - Avec la participation de la CAF



A.L.S.H D'ETE



INSCRIPTION A EFFECTUER
AVANT LE 9 MAI 2025
SUR VOTRE ESPACE FAMILLE INOE

INFORMATIONS :

- ✓ L'accueil de loisirs aura lieu du 7 juillet au 1^{er} août 2025.
- ✓ **Attention : Le nombre de places est limité !**
- ✓ Les enfants scolarisés à Damery sont prioritaires jusqu'à la clôture des inscriptions le vendredi 9 mai 2025. Les enfants extérieurs seront acceptés s'il reste des places disponibles.
- ✓ L'inscription se fait à la semaine avec ou sans repas.
- ✓ Horaires de 8h à 11h30 et de 13h20 à 18h
(Possibilité de déposer son enfant jusqu'à 9h et de le récupérer à partir de 17h sauf en cas de sortie),
- ✓ Les élèves de maternelle seront accueillis à l'école maternelle et ceux de primaire à l'école primaire.
- ✓ Aucune inscription ne sera prise en compte après le **9 MAI 2025.**

INSCRIPTION SUR VOTRE ESPACE FAMILLE INOE :

Dans votre espace famille : Cliquez sur l'enfant.

Puis sur : « + inscrire à une nouvelle activité ».

Ensuite sur : « accueil de loisirs ».

Choisir l'élémentaire ou la maternelle suivant le niveau de l'enfant.

Enfin cliquez sur : « Inscription » et enregistrer.

Lorsque l'inscription sera prise en compte, vous recevrez un mail de confirmation. Il faudra alors retourner sur l'inscription afin de compléter le planning.

⇒ Pour les familles dont les enfants ne fréquentent pas les services périscolaire et cantine, veuillez contacter la mairie afin d'avoir la procédure pour créer un espace famille sur inoé.

DOCUMENTS A FOURNIR: (sauf si déjà insérés dans votre espace famille).

- L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.
- La fiche sanitaire (uniquement en cas de changement depuis la rentrée des classes).
- Les bons vacances MSA et CAF 2025.

TARIFS : à la semaine

REVENUS MENSUEL	Tarifs Damery & Regroupement pédagogique	Tarifs Extérieur	Tarif repas du midi
1 à 1 999 €	66,00 €	71,00€	5,35€
2 000 à 3 499 €	70,00 €	75,00€	
3 500 à 4 999 €	74,00 €	79,00€	
+ 5000 € ou avis impôts non fourni	78,00 €	83,00€	

REGLEMENT :

A réception de l'avis de somme à payer vous devrez choisir un mode de règlement :

-En ligne : en vous connectant sur : <https://www.payfip.gouv.fr>

-En espèce : dans la limite de 300€ aux guichets des buralistes agréés.

(liste disponible sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

-Par chèque bancaire, chèques vacances (pour l'ALSH) : auprès du Service de Gestion Comptable d'Épernay
21, rue du Moulin à Vent - 51200 EPERNAY.

-Par virement bancaire : sur le compte bancaire du Service de Gestion Comptable d'Épernay en indiquant les références de la facture.

IBAN : FR63 3000 1003 69E5 1500 0000 015



PROGRAMME :

Thème du mois :

AUTOUR DU
MONDE

ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

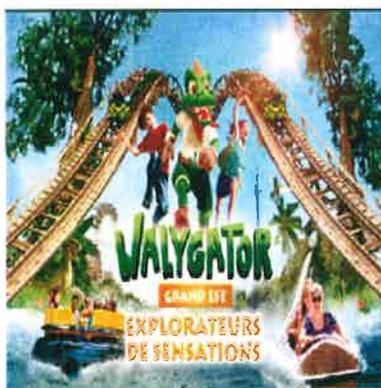
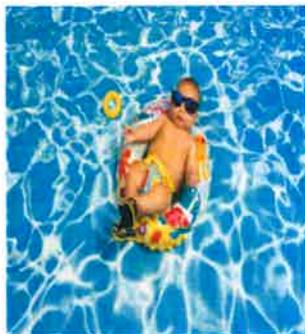
DU 7 JUILLET
AU 1 AOÛT 2025

Nous avons prévus :

ZIG ZAG PARC



PISCINE



Et plein d'autres ... 😊